

# Protocole sanitaire de réouverture du Refuge de Bayasse

## **1/ DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

De manière générale, les mesures barrières et les mesures de distanciation physique s'appliquent ainsi que le lavage systématique des mains, l'utilisation du gel hydro alcoolique et le port du masque lors de tous les déplacements dans le bâtiment et à l'extérieur, si la distanciation physique est impossible, que ce soit pour le personnel ou les clients. Le bâtiment étant suffisamment spacieux, les clients sont invités à gérer eux même leur circulation afin d'éviter les croisements et les rapprochements.

A/ Nouvelle capacité d'accueil : chaque chambre est considérée comme une unité familiale, il n'y aura pas de mixité de personnes dans les locaux à sommeil. Notre capacité reste inchangée.

### B/ Systèmes de réservation et de traçabilité

A la réservation, le client remplit et signe une déclaration mentionnant les mesures prises en compte pour limiter le risque de contamination sans pouvoir le réduire à 0, déchargeant la responsabilité du gardien et du propriétaire. La personne s'engage à respecter les consignes pour appliquer les gestes barrières mises en place dans la lutte contre la propagation du Covid 19 et contribuer à la sécurité sanitaire de tous. La personne accepte que le service puisse éventuellement être moins confortable. La déclaration est ci-jointe.

### C/ Procédure d'accueil des clients

Les clients sont reçus à l'accueil au 1<sup>er</sup> étage, une personne à la fois après un lavage de mains obligatoire (gel hydro alcoolique ou savon aux points d'eau)

Les arrivants remplissent le registre de présence permettant la traçabilité de leur passage (nom, adresse, téléphone). Pour les groupes, une seule personne rentre, les autres attendent dehors, sans créer de regroupement et en respectant les distances physiques appropriées.

Les arrivées sans réservation sont traitées en fonction de la disponibilité des chambres. Ils signeront la Charte.

### D/ Dispositifs d'information et d'affichage multi-langues

Une information est mise en ligne sur le site du refuge avec le texte "info Covid-19" et présentation des mesures prises par le refuge. Un affichage des gestes barrières, ainsi que des règles de fonctionnement 2020 du refuge sera fait à l'extérieur, à

l'entrée du refuge et dans chaque chambre. Il leur sera rappelé qu'ils ont la responsabilité d'apporter leur masque et leurs effets personnels compte tenu de la nécessaire adaptation des services proposés par le refuge.

#### E/ Formation des gardiens et personnels du refuge

Un briefing avec le personnel. Le travail se fait en équipe avec partage des mesures prises pour la sécurité de tous. Mise à disposition de masques et gants pour le personnel, en nombre suffisant.

## **2/ DISPOSITIONS RELATIVES AU COUCHAGE**

### A/ Dispositifs de distanciation et d'isolation des couchages

Le refuge dispose de 2 chambres collectives 6 personnes, de 5 chambres familiales (2 à 4 personnes) et de 4 chambres doubles. Il n'y aura aucun mélange de groupe constitué. Une famille ou un groupe constitué sera installé par chambre.

Il n'est pas envisagé le recours au bivouac en compensation.

### B/ Gestion de la literie

Les lits ne seront plus préparés avec couette et sa housse, oreiller et sa taie. Les lits seront uniquement équipés d'une alèse et d'un drap housse qui seront lavés à chaque départ.

Nous demandons aux clients de venir avec leur propre linge de lit et toilette (couette, couverture, draps, duvet y compris leurs oreillers, serviettes).

Nous pourrions dépanner exceptionnellement les clients qui ne seront pas en possession du matériel ci-dessus.

### C/ Dispositions liées au nettoyage et à l'aération des locaux

La désinfection des interrupteurs, poignées et l'aération des pièces sera assurée deux fois par jour.

Le nettoyage des surfaces sera assuré par un produit adéquat.

### D/ Dispositions particulières

Suppression des "cros" habituellement mis à disposition des clients, qui devront venir avec leurs chaussures d'intérieures personnelles. Ce point leur sera précisé lors de la réservation.

## **3/ DISPOSITIONS RELATIVES À LA RESTAURATION**

### A/ Gestion des repas

Pour la demi-pension (dîner et petit-déjeuner), il sera demandé le respect des distances de sécurité à table en dehors des groupes constitués. Les repas seront servis

sur des tables séparées par famille ou groupe constitué, à l'intérieur (possibilité de répartir dans deux salles) et à l'extérieur si le temps le permet.

#### B/ Organisation des services

Pour le petit-déjeuner, servi sous forme de buffet où nous favorisons le packaging individuel. Concernant les repas du midi, possibilité de vente à emporter et de piques niques. La restauration sera possible le midi à l'extérieur en cas de beau temps et à l'intérieur si besoin, avec limitation du nombre de personnes, respect des distances de sécurité et service à l'assiette (dans la limite de 10 personnes/table).

#### C/ Dispositions liées au nettoyage

Comme habituellement, l'ensemble de notre matériel sera nettoyé après chaque service.

### **4/ DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES COMMUNS**

#### A/ Équipement et nettoyage des locaux communs

La responsabilisation des utilisateurs sera encouragée avec la mise à disposition de produits pour nettoyage avant/après utilisation des locaux communs.

Mise à disposition de gel hydro alcoolique dans chaque sanitaire et locaux communs. Désinfection des sanitaires et locaux communs régulièrement par le personnel, interrupteurs, poignées, rampe d'escalier et mobilier divers. Comme habituellement, les sanitaires sont équipés de serviettes individuelles pour l'essuyage des mains.

#### C/ circulation dans le refuge.

Les clients seront invités à respecter les mesures de distanciation lors de leur déplacement dans le refuge. Dans le cas où la distanciation n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

#### D/ Aménagement d'un espace isolé pour les personnes présentant des symptômes du Covid-19

Un espace sera réservé pendant toute la saison pour éventuellement isoler une personne présentant les symptômes du Covid-19.

- S'il s'agit d'un client venant d'arriver en voiture, l'accès au refuge lui sera refusé.

- S'il s'agit d'un client déjà sur place ou dans l'incapacité de repartir immédiatement, il sera isolé dans la chambre dédiée dans l'attente d'un diagnostic médical ou de son évacuation.

- S'il s'agit d'un membre du personnel, il sera mis à l'écart dans la chambre dédiée. Si le diagnostic COVID est confirmé, le reste de l'équipe devra être testé.

Dans les deux derniers cas, les services médicaux seront consultés pour la marche à suivre pour les autres personnes présentes simultanément (dans le groupe constitué du client malade, pour les clients hors du groupe du client malade, pour le personnel) ou ayant croisé la personne malade les jours précédents (mobilisation des registres d'inscription à l'arrivée).

## **5/ DISPOSITIONS RELATIVES AU RESTAURANT**

L'ensemble des mesures ci-dessus s'applique à notre clientèle bar-restaurant hors hébergement.

Le personnel doit appliquer le port du masque quand la distanciation de sécurité n'est pas possible avec les clients ou si le client en fait la demande.

Les menus seront affichés sur une ardoise (plus de support papier).